

TABLEAU A

JUIN 2015

Calcul de départ à la retraite

Nous allons nommer un agent, Hervé. Né le 18 décembre 1959, il est entré à la RATP le 20 février 1981 à l'âge de 21 ans comme opérateur de maintenance. Il peut obtenir l'ouverture de ses droits à la retraite (**date plancher**), le 1^{er} janvier 2015 en réunissant simultanément deux conditions : **55 ans d'âge et 25 années d'ancienneté** dans l'entreprise. Hervé envisage de les faire valoir au **1^{er} mars 2016** et comptabilisera à cette date : 35 annuités + 3 ans pour le 1/5 (tableau A2 après 50 ans) + 1 an d'armée soit **39 annuités (156 trimestres)**. Il est au maximum de son déroulement de carrière avec le niveau E12 et a actuellement un revenu mensuel brut de **2800 €**. À noter qu'il n'a pas travaillé dans d'autres régimes (diminution décote).

Calcul approximatif de sa pension à taux plein, incluant le 13^{ème} mois

Le taux de liquidation d'une retraite à taux plein à la RATP est de 75 %. Pour calculer la pension d'un assuré, il suffit de prendre les éléments de rémunération soumis à cotisation correspondant à son coefficient de référence applicable pendant les six derniers mois de son activité et de le multiplier par 75 % (0,75). Pour la Ratp, on y ajoute le 13^{ème} mois :

$$\frac{T + C (2800 \text{ €}) \times 13}{12} \times 75 \% = 2275 \text{ €}$$

Si Hervé veut bénéficier d'un taux plein, il doit totaliser sur sa carrière **40,5 annuités soit 162 trimestres**. Il faudra qu'il bourlingue 1,5 annuités supplémentaire soit 6 trimestres pour aller jusqu'au **1^{er} septembre 2017**.

Hervé décide de partir le 1^{er} mars 2016

Date d'ouverture des droits	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	57 ans et 6 mois	10	55 ans

$$39 \times 1,852 \% = 72,228 \% \Rightarrow \frac{2800 \text{ €} \times 13}{12} \times 72,228 \% = 2190,92 \text{ €}$$

Attention, étant donné que Pierre n'a aucunement travaillé dans d'autres régimes, le nombre maximum de trimestre en décote lui est applicable (10) !

Pour atteindre le taux plein (162 trimestres), il manque à Hervé 1,5 annuités soit **6 trimestres**. Dans son cas, le nombre maximum retenu de **trimestres** en décote est de 6 (0,625 % par trimestre) soit :

$$- 0,625 \% \times 6 = - 3,75 \% \Rightarrow 2190,92 \text{ €} - (2190,92 \times 6,25 \%) = 2190,92 - 136,93 = 2053,99 \text{ €}$$

Pour s'exonérer de la décote, Pierre doit travailler 6 trimestres supplémentaires soit **1,5 annuités** c'est-à-dire jusqu'au **1^{er} septembre 2017**.

$$- 1^{\text{ère}} \text{ méthode de calcul : } 40,5 \times 1,852 \% = 75,00 \% \Rightarrow \frac{2800 \text{ €} \times 13}{12} \times 75,00 \% = 2275 \text{ €}$$

$$- 2^{\text{ème}} \text{ méthode de calcul : } 162/162 \times 75 \% = 75,00 \Rightarrow \frac{3300 \text{ €} \times 13}{12} \times 75,00 \% = 2275 \text{ €}$$

TABLEAU A

JUIN 2015

Régime spécial de retraite RATP

lié au décret N° 2014-668 du 23 juin 2014

Par les décrets successifs imposés par les différents gouvernements, trois dates sont à noter :

- À partir du 31 décembre 2008, suppression des bonifications (1/5) ;
- À partir de 2017, les conditions de départ à la retraite évoluent progressivement de 55 ans d'âge et 25 années d'ancienneté pour aller à 57 ans d'âge et 27 années d'ancienneté ;
- À partir de 2019, le nombre de trimestres à effectuer pour atteindre le taux plein ne dépend plus de la date plancher, mais de la date de naissance de l'assuré.

Ouverture des droits	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/13 au 30/06/2014	161 (40,25)	1,863	0,5	57 ans et 3 mois	9	55 ans
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	57 ans et 6 mois	10	55 ans
Du 1/07/15 au 30/06/2016	163 (40,75)	1,84	0,75	57 ans et 9 mois	11	55 ans
Du 1/07/16 au 30/06/2017	164 (41)	1,829	0,875	58 ans	12	55 ans
Du 1/07/17 au 30/06/2018	165 (41,25)	1,818	1	58 ans et 7 mois	13	55 ans et 4 mois
Du 1/07/18 au 30/06/2019	166 (41,5)	1,807	1,125	59 ans et 2 mois	14	55 ans et 8 mois
Du 1/07/19 au 30/06/2020	* Date de naissance		1,25	59 ans et 9 mois	15	56 ans
DU 1/07/20 au 30/06/2021	* Date de naissance		1,25	60 ans et 4 mois	16	56 ans et 4 mois
Du 1/07/21 au 30/06/2022	* Date de naissance		1,25	60 ans et 11 mois	17	56 ans et 8 mois
Du 1/07/22 au 30/06/2023	* Date de naissance		1,25	61 ans et 6 mois	18	57 ans
Du 1/07/23 au 30/06/2024	* Date de naissance		1,25	61 ans et 9 mois	19	57 ans
À partir du 1/07/24	* Date de naissance		1,25	62 ans	20	57 ans
* Entre le 1/07/1959 et le 31/12/1960	167 (41,75)	1,796	1,25			
* Entre le 1/01/1961 et le 31/12/1963	168 (42)	1,785	1,25			
* Entre le 1/01/1964 et le 31/12/1966	169 (42,25)	1,775	1,25			
* Entre le 1/01/1967 et le 31/12/1969	170 (42,5)	1,764	1,25			
* Entre le 1/01/1970 et le 31/12/1972	171 (42,75)	1,754	1,25			
* À partir du 1/01/1973	172 (43)	1,744	1,25			

